

NÉGOCIATION COLLECTIVE DE BRANCHE

Formation professionnelle et RMAG 2025

Formation professionnelle: la contribution conventionnelle est fixée à 0,35 % pour 2025

La contribution de 0,35 % versée par les SPSTI au titre de la formation professionnelle a fait l'objet d'une nouvelle négociation. En effet, valable pour un an, les partenaires sociaux l'ont renégociée. Ils ont ainsi décidé, pour l'année 2025, de renouveler le maintien de ce taux à hauteur de 0,35%. Un avenant à l'accord de branche relatif à la formation professionnelle permettant de réviser cette contribution a donc été conclu en ce sens le 17 octobre 2024. Cet avenant a été signé par l'ensemble des organisations syndicales.

Présanse a procédé aux formalités administratives afin d'obtenir l'extension de ce texte.

sur les RMAG 2025 Comme à l'accoutumée, les

Ouverture de la négociation portant

partenaires sociaux ouvrent cette négociation au mois de décembre. Ils analyseront les données chiffrées, notamment l'évolution des indices INSEE et des rémunérations minimales annuelles garanties.

À ce stade, une augmentation des RMAG ne peut pas être anticipée.

Présanse ne manquera pas d'informer ses adhérents sur l'évolution des ces négociations.

